

PROPOSITION PATRONALE EN TROMPE-L'ŒIL!

BPCE est à la recherche de « *syndicats collaborationnistes* » pour l'appuyer dans ses sombres desseins. C'est ainsi qu'elle a choisi la voie de la révision de l'accord collectif national sur la **classification des emplois** du 30 septembre 2003 pour tenter d'en convaincre un ou deux (suivez notre regard) parmi les syndicats signataires de l'accord national (CGC, CFTC et **FO**), mais aussi en se pressant auprès des non-signataires (CFDT, CGT, SUD et SU-UNSA).

En fait, nos dirigeants veulent **remplacer le dispositif de classification en vigueur dans les Caisses d'Épargne par celui prétendument plus souple des banques AFB.**

Interpellée par **FO** le 12 avril 2016 sur ses véritables intentions, la délégation des employeurs a déclaré devant la *commission paritaire nationale*, la main sur le cœur, que son objectif n'est que d'« *améliorer la visibilité des salariés sur leurs carrières* ».

Que nenni! Son obsession est de réduire la masse salariale afin de compenser une moindre rentabilité des Caisses d'Épargne en 2016 compte tenu d'un contexte de taux très bas (cf. la baisse tendancielle de la *marge nette d'intermédiation*).

En experte des accords de branche des *Caisses d'Épargne*, mais aussi de la convention collective des *banques AFB*, la délégation **Force Ouvrière** en a apporté la démonstration lors de cette 1^{re} réunion de CPN en comparant les **grilles des minima conventionnels**.

Pour nos patrons, tous les moyens sont bons pour abaisser le coût du travail, en présentant la **digitalisation** comme une menace pour l'emploi, avec en toile de fond le **projet de la loi dite El Khomri** qui fragilise le statut du salarié, mais aussi **en changeant de méthode de classification par un dispositif moins coûteux.**



Que l'on ne se méprenne pas! Loin de nous l'idée de ne pas remanier le texte initial. L'immobilisme n'est en rien notre tasse de thé, bien au contraire. Cela fait d'ailleurs dix ans que **FO** propose précisément de réviser l'accord national sur la classification des emplois du 30 septembre 2003, afin de l'adapter aux évolutions de nos métiers, mais **sans pour autant le dénaturer...**

Le comble est que BPCE écrit sans rire qu'il n'existe « *pas d'avancement possible au sein d'un même emploi* » et que cela « *introduit une rigidité dans le dispositif.* » **Se faisant,**

elle se prévaut de ses propres turpitudes car FO réclame légitimement depuis 13 années un dispositif objectif d'avancement dans l'emploi comportant trois paliers « *débutant - confirmé - expert* ». Seuls, les employeurs n'en ont pas voulu...

**EN RÉSUMÉ, OUI À L'ADAPTATION DU
SYSTÈME DE CLASSIFICATION !**

**NON À LA BAISSÉ TENDANCIELLE DES
SALAIRES !**

Bruno Aguirre – Béatrice Lachenal – Claude Rup
Négociateurs FO en CPN - branche Caisse d'Épargne